



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Ordures Ménagères 2025

Présentation	Page 3
1 - Ordures ménagères résiduelles (OMr)	Page 4
1-1 Organisation de la collecte, du transport et du traitement des OMr	Page 4
1-2 Tonnages d'OMr collectés et traités	Page 4
1-3 Collecte des biodéchets	Page 5
1.4 Compostage domestique	Page 5
2 - Collectes sélectives	Page 6
2-1 Organisation de la collecte des déchets recyclables	Page 6
2-2 Flux emballages légers et papiers	Page 6
2-3Le verre	Page 10
3 - Les coûts de collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés	Page 11
4 - La déchèterie intercommunale	Page 12
4-1 Organisation du service	Page 12
4-2 Tonnages collectés	Page 13
4-3 Traitement des déchets de déchèterie	Page 15
4-4 Les coûts d'exploitation de la déchèterie intercommunale	Page 16
4-5 Les déchèteries extérieures	Page 17
4-6 Dépôts des professionnels déchèterie de Neuvy-sur-Barangeon et Vignoux-sur-Barangeon	Page 18
4-7 Les recettes de la déchèterie intercommunale	Page 18
5 - Autres dépenses et recettes du service ordures ménagères	Page 19
5-1 Les autres dépenses du budget	Page 19
5-2 Les autres recettes du budget	Page 20
6 - Synthèse de l'année 2025	Page 21
7 - Objectifs du Grenelle II de l'environnement	Page 22

Présentation

La Communauté de Communes Sauldre et Sologne exerce la compétence « collecte, et traitement des déchets ménagers et assimilés » depuis le 1^{er} janvier 2010. Les effectifs en charge de ce service sont :

- ✓ 1 responsable environnement (80%)
- ✓ 1 agent pour l'accueil téléphonique du service (10 %)
- ✓ 3 gardiens de déchèterie (à 90%)
- ✓ 1 gestionnaire 8 heures par semaine dédiée à la gestion financière et au suivi des contrats.
- ✓ 1 agent en charge de la prévention des déchets (à 100% depuis septembre 2025)

La Communauté de communes organise la collecte des déchets ménagers pour les 14 communes qui la composent, soit 14 335 habitants :

- ✓ Argent-sur-Sauldre
- ✓ Aubigny-sur-Nère
- ✓ Blancafort
- ✓ Brinon-sur-Sauldre
- ✓ La Chapelle-d'Angillon
- ✓ Clémont
- ✓ Ennordres
- ✓ Ivoy-le-Pré
- ✓ Ménétreol-sur-Sauldre
- ✓ Méry-ès-Bois
- ✓ Nançay
- ✓ Oizon
- ✓ Presly
- ✓ Sainte-Montaine



Services en place :

Flux	Pré collecte	Collecte - Transport	Traitement
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	Bacs	Porte à porte	Incineration UIOM Arrabloy (45)
Biodéchets	Abribac	Apport volontaire	Plateforme de compostage des biodéchets St Palais (18)
Multimatériaux (emballages + papiers)	Conteneurs AV	Apport volontaire	Centre de tri TRI-INC (18)
Verre	Conteneurs AV	Apport volontaire	Plateforme CTSP puis transfert au verrier O-I
Autres déchets	1 déchetterie (gardiennage en régie)	Transport en prestation	Filières spécifiques selon les flux

1 - Ordures ménagères résiduelles (OMr)

1-1 Organisation de la collecte, du transport et du traitement des ordures ménagères résiduelles

Le marché de collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte et le transport vers les exutoires a été signé avec la société SUEZ RV Centre Ouest, pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} septembre 2021.

La société SUEZ RV Centre Ouest met à disposition de la communauté de communes :

- ✓ 2 bennes ordures ménagères
- ✓ 2 équipages composés d'un chauffeur et d'un équipier
- ✓ 1 chef de service

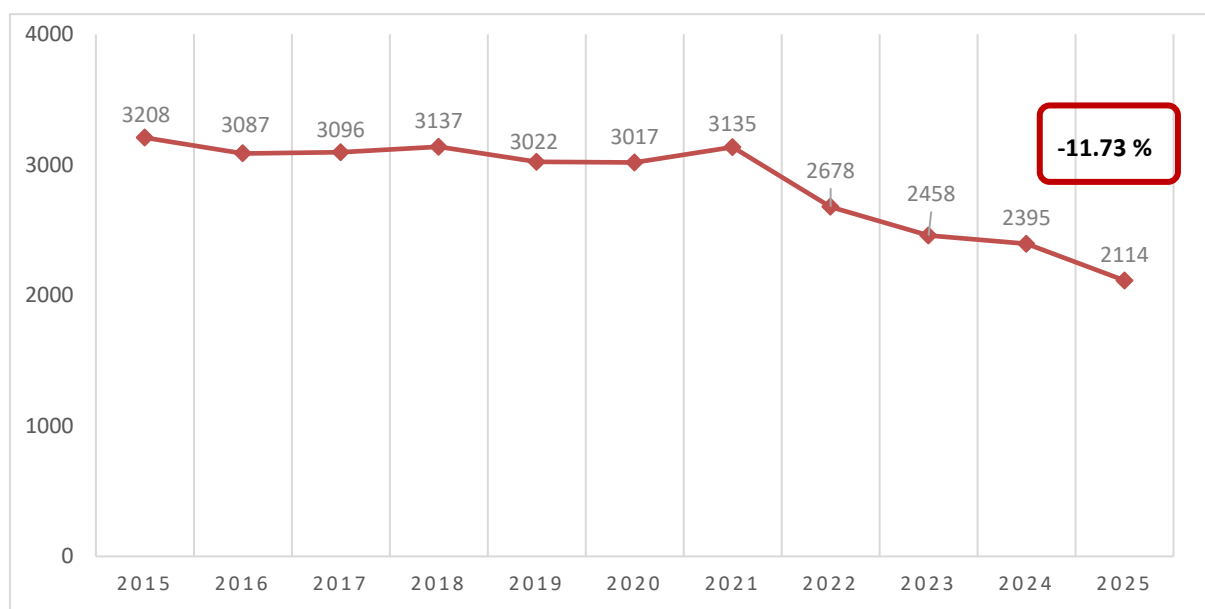
Depuis le 1^{er} janvier 2025 les ordures ménagères résiduelles (OMr) sont collectées une fois tous les 15 jours sur l'ensemble du territoire, excepté les centres-villes d'Aubigny sur Nère et Argent sur Sauldre collectés une fois par semaine.

L'organisation des collectes par commune se présente ainsi :

semaine paire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Communes	Ménétréol / Presly / Nançay	Argent secteur 1	Blancafort secteur 1/ Argent secteur 2 / Clément	Ivoy / Ennordres	Aubigny secteur 2
semaine impaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Communes	Ste Montaine / Brinon	Aubigny secteur 3	Blancafort secteur 2 / Oizon	Méry -ès-Bois / La Chapelle	Aubigny secteur 1

Les ordures ménagères transitent par le quai de transfert situé à Aubigny-sur-Nère, avant d'être acheminées sur l'unité de valorisation énergétique d'Arrabloy (45).

1.2 Tonnages d'OMr collectés et traités



Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Kg/habitant	216	211	213	222	211	213	211	184	169	166	147

1.3 Collecte des biodéchets

La loi AGECE prévoyait qu'à compter du 1er janvier 2024, tous les particuliers, professionnels et administrations doivent disposer d'une solution pratique afin d'appliquer le tri à la source des biodéchets.

Dans le cadre de la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets alimentaires, la CDC, dans son contexte très rural, a choisi de déployer massivement le compostage individuel. Cependant afin de pouvoir desservir l'ensemble de sa population et notamment les centres-villes et centres-bourgs, une solution de collecte de proximité doit être déployée. La CDC a choisi le déploiement d'abri bac.

Au 1^{er} janvier 2025 l'ensemble des habitants et des professionnels du territoire de la CDC disposent d'une solution pour le tri à la source des biodéchets.

24 abris-bacs sont déployés sur les 14 communes de la communauté de communes. La collecte est effectuée 1 fois par semaine d'octobre à avril et 2 fois par semaine de mai à septembre.

Les biodéchets collectés sont traités par compostage sur la plateforme de St Palais (18)

**36.20 t.
en 2024**

Tonnages des biodéchets :

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc.	TOTAL
3.38	4.78	6.32	7.46	7.24	7.26	6.52	5.90	8.84	7.22	6.80	8.32	80.04

En 2025, la CDC a perçu une subvention de l'ADEME au titre du fonds vert - soutien au tri à la source et valorisation des biodéchets - pour un montant de **21 900.00 €**

1.4 Compostage domestique

Nombre de composteurs distribués :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
18	21	76	34	44	52	34	472	150

Depuis septembre 2023, dans le cadre du déploiement du tri à la source des biodéchets les composteurs individuels sont distribués gratuitement.

Bilan de la généralisation du tri à la source des biodéchets

En 2022, avant l'expérimentation du tri à la source des biodéchets et après l'extension des consignes de tri des emballages, la CDC a produit 2678 tonnes d'OMR.

En 2025, après généralisation du tri à la source des biodéchets la CDC ne produit plus que 2114 tonnes.

On constate donc une baisse de 564 tonnes soit 21% des OMR grâce au tri à la source des biodéchets.

2 - Collectes sélectives

2-1 Organisation de la collecte des déchets recyclables

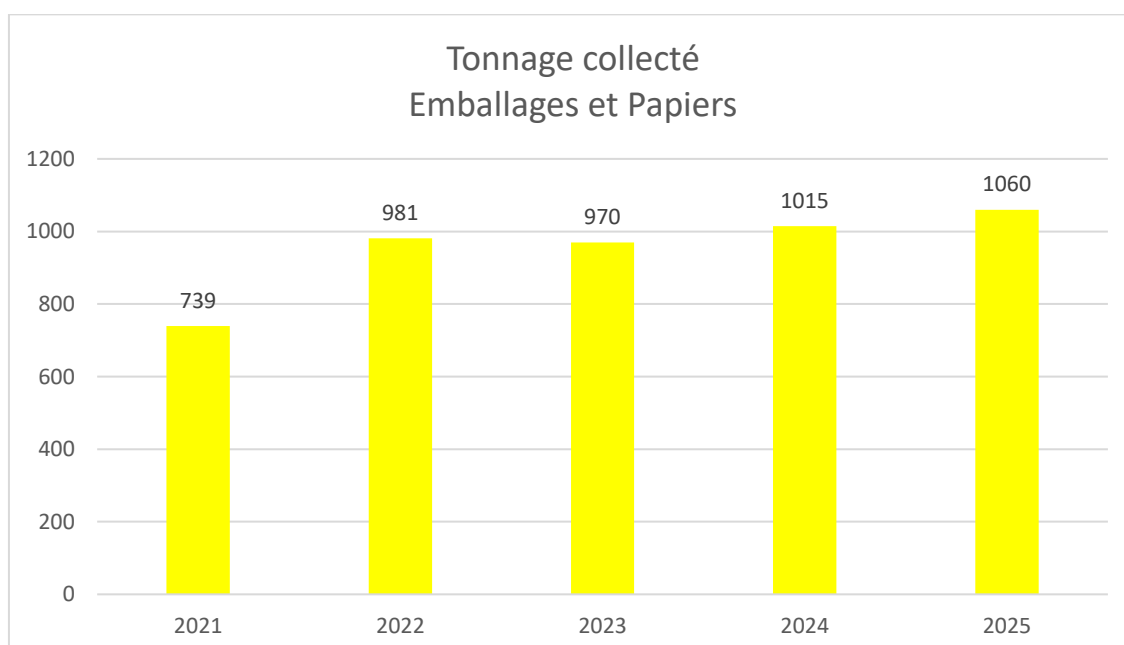
La communauté de communes est passée en extension des consignes de tri au 1^{er} septembre 2021. Les emballages et papier sont collectés en point d'apport volontaire et triés au centre de tri de la SPL TRI-INC à Bourges depuis le 1^{er} janvier 2023.

	Verre	Multi matériaux (papier et emballages en mélange)
Territoire	Toutes les communes	Toutes les communes
Fonctionnement	Apport volontaire	Apport volontaire
Prestataire	CTSP VEOLIA	CTSP VEOLIA
Contenants	96 colonnes	130 colonnes
Emplacements	73	82

2-2 Flux Emballages légers et Papiers

2-2-1 Tonnages collectés

	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnage collecté	739	981	970	1015	1060



Les points d'apport volontaire Emballage et Papiers sont collectés autant que de besoin, le planning de collecte appliqué est le suivant :

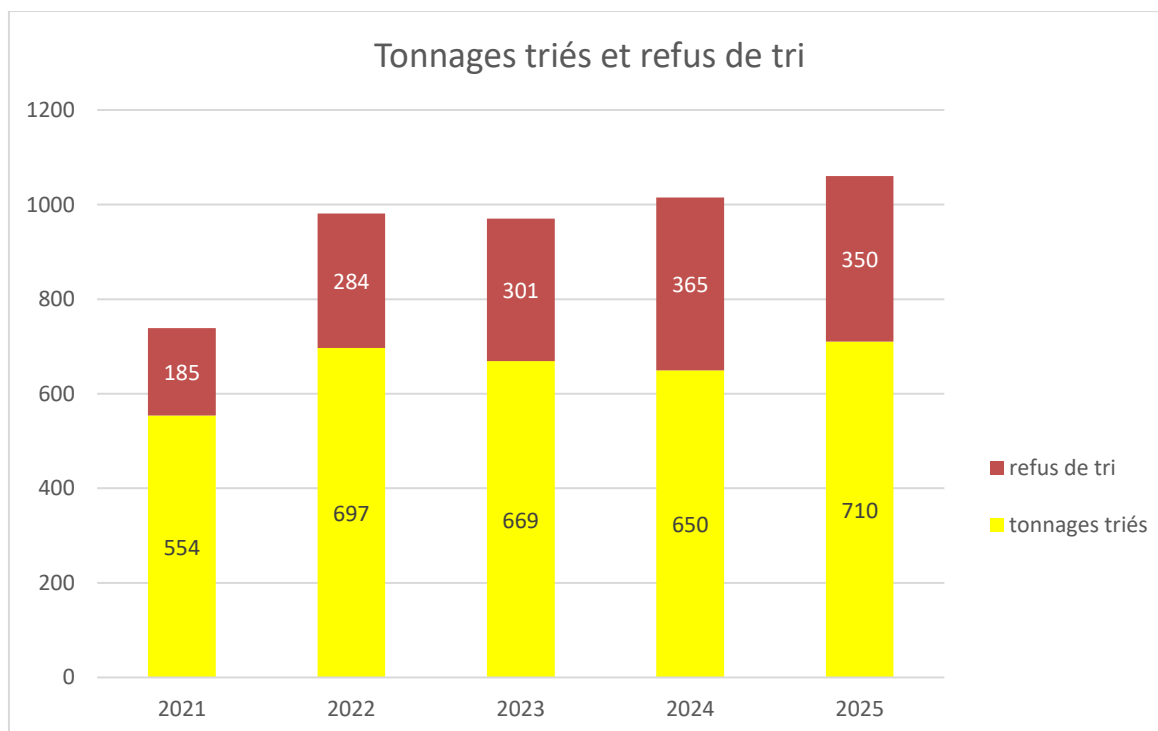
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Aubigny	Clémont	Aubigny	Nançay	Aubigny
Argent	Brinon	Argent	Presly	Argent
Blancafort	Ste Montaine	Blancafort	Ménétréol	Blancafort
Oizon	Ménétréol	Oizon	Ste Montaine	Oizon
La Chapelle	Ennordres	La Chapelle	Clémont	La Chapelle
Ivoy	Presly		Brinon	Méry ès bois
	Nançay			
	Méry ès bois			

Les Emballages et papiers ainsi collectés sont ensuite directement acheminés au centre de tri TRI-INC de Bourges

2-2-2 Tonnages triés

Le tri est assuré depuis le 1er janvier 2023 au centre de tri de la Société Publique Locale Tri Indre-Nièvre-Cher (SPL TRI-INC), situé route des quatre vents à Bourges. Ce centre de tri est géré dans le cadre d'un Marché Public Global de Performance (MPGP) par le prestataire Paprec.

L'opération de tri a pour but de séparer les matériaux valorisables matière par matière et d'en extraire le refus de tri. Pour l'année 2025 **le taux de refus de tri est de 33%**.



2-2-3 Les repreneurs des matériaux triés

A l'issue du tri, les déchets valorisables sont repris par des prestataires retenus dans le cadre de consultations réalisées par la SPL TRIINC. Ainsi, en 2025 :

Matière	Repreneur	Destination
ACIER (boîtes de conserves, canettes ...)	Arcelor Mittal	Dunkerque (59), Fos-sur-Mer (13) et Olaberri (Espagne)
ALUMINIUM (canettes, barquettes, capsules, plaquettes de médicaments, papiers aluminium)	VEOLIA VFPR	Eure-et-Loir (28), en Espagne, et en Allemagne
PCNC 5.02 (papier-cartons non complexés, cartonnettes, boîtes de céréales ...)	VEOLIA VFPR	Aube (10) et en Espagne
CARTONS 1.02 (emballages en cartons type gros de magasin, boîtes à chaussures ...)	NCI PAPREC	Aube (10) et en Espagne
PAPIER 1.11 (journaux-revues-magazines)	SUEZ	Espagne et Allemagne
PCC 5.03 (papiers-cartons-complexés, briques alimentaires)	NCI PAPREC	Aube (10) et Espagne
PET Clair (bouteilles et flacons transparents eau...)	NCI PAPREC	Limay (78)
Emballages Mix PE/PP (bouteilles et flacons opaques shampoing, lessive... et emballages mixtes)	NCI PAPREC	La Loyères (71)
Flux Développement <ul style="list-style-type: none"> - PET foncé et opaque (bouteilles d'eau foncée et de lait brillantes), - les barquettes PET (types barquettes plastiques de viennoiseries) - les pots et barquettes en PS (type pots de yaourts PS) - Emballages en plastiques souples PE/PP (type films de packs de bouteilles, de sachets de salade, de pâtes, de confiseries...) - Barquettes PET 	CITEO	<p>PET foncé / PS : centres de sur-tri en France puis recyclés en France (départements 78, 59, 64) ou incinérés pour la partie non valorisable (environ 35% en 2023, source CITEO)</p> <p>PE/PP : Chalons-en Champagne (51) pour 50%, à pont-Ste-Maxence (60) ou Amiens (80) puis Grandpuits (77) pour 30% et à Anvers (Belgique) pour 20%.</p>

2-2-4 Le rachat des matières

Rachat des matières par les repreneurs du T4/2024 au T3/2025

Matières	Tonnages	Prix moyen à la tonne	Total des recettes
ACIER	59.25	180.42 €	10 691.24 €
ALUMINIUM	19.20	842.82 €	16 182.14 €
PCNC	162.59	64.64 €	10 509.80 €
PAPIER	149.87	109.75 €	16 448.07 €
CARTONS	50.64	35.17 €	1 780.82 €
PCC	16.57	15.00 €	248.55 €
PET Clair	50.16	560.40 €	28 109.61 €
PE/PP	28.81	66.94 €	1 928.60 €
			85 898.83 €

2-2-5 Les soutiens

CITEO est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages, en proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.

Sa mission est de piloter le dispositif de tri et de recyclage au bénéfice du consommateur-habitant citoyen. Pour cela, CITEO travaille avec les entreprises à l'éco-conception et à la réduction des emballages, finance la collecte sélective et contribue à son efficacité, informe le grand public et favorise le recyclage des emballages et des papiers.

Les soutiens CITEO reçus s'élèvent à 234 894.15 €

La communauté de communes perçoit également des soutiens au titre du recyclage des capsules en aluminium à hauteur de 52.50 € pour l'année 2025.

Soit au total (soutiens + recettes) 320 845.48 €

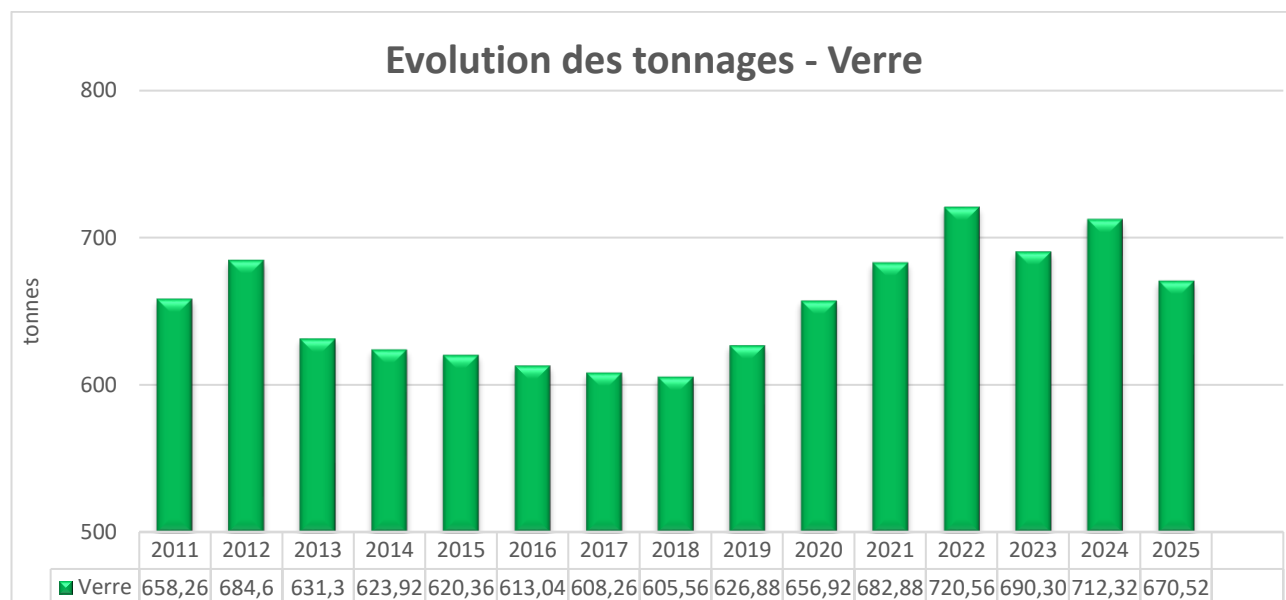
**Total des recettes :
22.38 € par habitant**

**32.63 €/hab
en 2024**

2-3 Flux verre

Le verre est collecté sur 68 points d'apport volontaire par un prestataire de service, la société CTSP CENTRE VEOLIA, dans 92 colonnes aériennes réparties sur les 14 communes du territoire de la communauté de communes Sauldre et Sologne.

En 2025, le tonnage valorisé est de 670.52 tonnes, soit **47 kg par habitant**.



Les recettes perçues en 2025 s'élèvent à **8 555.56 €** (du 4^{ème} trimestre 2024 au 4^{ème} trimestre 2025)

Total des recettes :
0.60 € par habitant

1.60 €/hab
en 2024

3 - Les coûts de collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés

		Prix unitaire en € HT (tonne ou forfait mensuel)	Quantités	Montant total en € HT Annuel	TOTAL TTC En €
Marché tri des emballages multimatériaux SPL TRI-INC	Coût à l'habitant (au trimestre)	1.18	14 511	17 122.98	17 122.98
	Part fixe d'exploitation – TVA 5.5%	1.08	14 511	15 671.88	16 533.83
	Remboursement emprunt				72 845.22
	Frais d'électricité – TVA 20%	1.50	1060.40 T	1 594.96	1 913.95
	Frais de transport – TVA 20%	32.00	1060.40 T	33 932.80	40 719.36
	Tri des emballages multimatériaux -TVA 5.5%	125.08	1060.40 T	132 636.67	139 931.69
	Traitement des refus de tri + TGAP – TVA 10 % + régularisation 2023 *	105.55	357.78 T	37 763.72	41 540.09
	TOTAL			311 568.23	330 607.12
Marche de traitement des OMR PAPREC ENERGIE	Traitement des ordures ménagères résiduelles – TVA 10 %	149.76	2113.54	318 214.58	350 036.04
	TGAP – TVA 10 %	14.00		31 703.10	34 873.41
	TOTAL			349 917.68	384 909.45
Marché de collecte des OMR en porte à porte SUEZ sous- traitant MEMPONTEL	Collecte des OMR en PAP + biodéchets PAV (forfait) – TVA 10 %	46 250.00	12	518 065.76 €	569 872.34
	Transport OMR vers l'exutoire			36 934.24	40 627.66
	TOTAL			555 000.00	610 500.00
Marché de collecte du verre et des multi matériaux en PAV CTSP VEOLIA	Collecte en PAV et transport à l'exutoire des multimatériaux (forfait) – TVA 5.5 %	13 215.45	12	158 585.40	167 307.60
	Collecte en PAV et transport à l'exutoire du verre (forfait) - TVA 5.5 %	3 422.84	12	41 074.08	43 333.15
	TOTAL			199 659.48	210 640.75
Gestion des biodéchets	Traitement + nettoyage bacs biodéchets				27 688.74
TOTAL GENERAL TTC				1 416 145.39	1 564 346.06

**COÛT TOTAL DE LA COLLECTE, DU TRANSPORT ET DU TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES, DES BIODECHETS ET DES RECYCLABLES
1 564 346.06€ TTC**

Dépenses	109.13 €
Recettes	22.98 €
Coût par habitant	86.15 €

4- La déchèterie intercommunale

4-1 Organisation du service

La Communauté de communes Sauldre et Sologne exploite la déchèterie située à Aubigny-sur-Nère, lieu-dit le Droit de Passage, Route de Sainte-Montaine, en catégorie d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sous régime d'enregistrement à la Préfecture du Cher. L'entrée dans la déchèterie est automatisée par lecture de plaques d'immatriculation préalablement enregistrées.

La déchèterie intercommunale est ouverte aux habitants des communes d'Argent-sur-Sauldre, Aubigny-sur-Nère, Blancafort, Brinon-sur-Sauldre, Clémont, Ennordres, La Chapelle d'Angillon, Ménétréol-sur-Sauldre, Oizon, Presly et Sainte-Montaine, ainsi qu'aux habitants de Concessault (hors CDC).

Les habitants des communes de Méry-ès-Bois, Nançay et Ivoy-le-Pré sont utilisateurs par convention des déchèteries de :

- Neuvy-sur-Barangeon pour les habitants des communes de Méry-ès-Bois et Nançay.
- Henrichemont pour les habitants d'Ivoy-le-Pré.

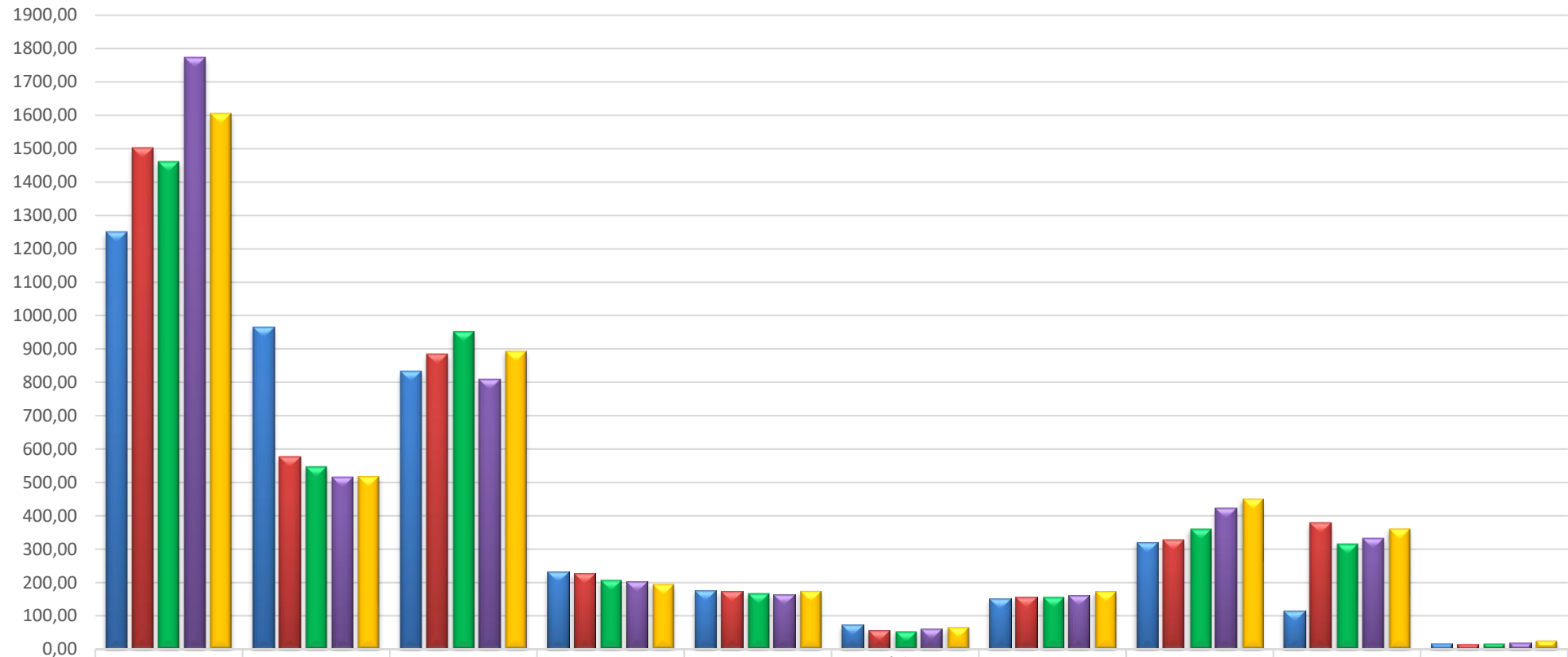
L'exploitation de la déchèterie s'organise comme suit :

Gardiennage	En régie par les agents de la CDC Sauldre et Sologne
Mise à disposition de bennes et transport des déchets non dangereux à la tonne	CTSP Centre VEOLIA
Mise à disposition d'une benne, transport, et traitement des cartons à la tonne	CTSP Centre VEOLIA
Traitement des encombrants non valorisables et des déchets verts	SETRAD SAS VEOLIA
Traitement des gravats et de la ferraille	BOURGOGNE RECYCLAGE
Mise à disposition de contenant, transport et traitement des déchets ménagers spéciaux	RECYDIS
Mise à disposition d'une benne pour le stockage des pneus	TRANSPORT CASSIER
Mise à disposition d'une benne, collecte du bois A et B et traitement du bois brut	CTSP Centre VEOLIA

4-2 Tonnages collectés

Matériaux	Tonnages 2024	Tonnages 2024 EcoDDS*	Tonnages 2025	Tonnages 2025 EcoDDS*
Déchets verts	1 773.50		1 605.920	
Encombrants non valorisables	516.78		518.380	
Gravats	808.00		893.780	
Ferraille	203.94		194.620	
Cartons	165.18		174.380	
Bois valorisable	47.34		61.320	
Bois non valorisable	285.18		300.04	
Ecomaison (déchets d'éléments d'ameublement + articles bricolage et jardinage + jeux-jouets)	423.47		451.380	
Emballages vides souillés	10.95	0.54	13.337	0.734
Batteries	6.37		4.757	
Huiles alimentaires	2.05		2.168	
Pâteux - peintures	2.23	21.60	1.205	23.215
Filtres à huile	0.36	0.53	0.422	0.396
Aérosols	0.05	0.86	0.319	1.067
Solvants	0.42		0.030	
Autres DDS liquides		1.20		1.130
Huiles de vidanges	8.00		9.600	
Acides	0.11	0.16	0.049	0.179
Comburant	0.01	0.30	-	0.378
Phytoprotecteurs	0.66	1.28	1.122	1.113
Déchets dangereux en quantité dispersés produits non identifiés	2.38		3.134	
Radiographies	0.20		0.175	
Bases ménagères	0.02	0.22	0.015	0.186
Déchets mercuriels			0.017	
Outillage du peintre		0.61		0.722
Piles	1.08		0.972	
Pneus	19.70		25.580	
D3E	161.13		173.457	
Total	4 439.11	26.68	4 436.179	28.398
	4 466 tonnes		4 465 tonnes	
Nombre habitants utilisateurs	12503		12449	
Total kg/hab.	357 kg		359 kg	

Evolution des tonnages de déchets déposés en déchèterie



	déchets verts	encombrants	gravats	ferraille	cartons	Déchets dangereux des ménages	D3E	Ecomaison (DEA + ABJ JJ)	Bois	Pneus
■ 2021	1251,18	966,36	833,03	232,60	175,56	74,14	152,77	320,72	115,32	16,92
■ 2022	1503,20	577,10	884,82	227,54	173,34	58,05	157,01	326,35	378,20	15,90
■ 2023	1461,48	547,20	952,38	207,80	167,22	53,59	156,63	361,05	315,90	16,66
■ 2024	1773,50	516,78	808,00	203,94	165,18	61,57	161,13	423,47	332,52	19,70
■ 2025	1605,92	518,38	893,78	194,62	174,38	66,22	173,46	451,38	361,36	25,58

■ 2021 ■ 2022 ■ 2023 ■ 2024 ■ 2025

4-3 Traitement des déchets de déchèterie

Les déchets issus de la déchèterie doivent faire l'objet, dans la mesure du possible, d'un maximum de valorisation. Les filières de traitement sont les suivantes :

Déchets verts	Plateforme de compostage à St-Palais (18) - Sté SETRAD
Encombrants	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) A St-Palais (18) - Sté SETRAD
Cartons	Centre de tri des vieux des papiers de Bourges (18) - CTSP VEOLIA
Gravats	SETRAD SAS - St Palais (18) Broyage - concassage et stockage plateforme
Ferrailles	Lieu de transit et de tri : site Bourgogne Recyclage d'Arrabloy (45) Site final de valorisation des matières : Broyeur ACYCLEA de Saint-Apollinaire (21)
Huiles de vidange	Valorisation énergétique (incinération) Cimenterie CALCIA - Airvault (79)
Huiles alimentaires	Valorisation énergétique (oléochimique) - SARIA / BIONERVAL - Etampes (91)
Piles	Recyclage : - Piles Lithium par ACCUREC à Krefeld (Allemagne) - Piles Alcalines/salines/boutons par RECYPILAS à Asua-Erandio (Espagne) - Batteries (plomb/li-ion/NICD/NIMH) par SNAM à St-Quentin Fallavier (38)
Solvants	Valorisation énergétique (Incinération) - TRIADIS à Etampes (91)
Batteries au plomb	Valorisation matière (métallurgie ou plasturgie) - RECYLEX à Villefranche-Arnas (69)
Produits pateux	Valorisation énergétique (Incinération) - TRIADIS à Etampes (91)
Acides	Valorisation de l'eau ou énergétique (neutralisation ou incinération) - TRIADIS à Etampes (91)
Emballages vides souillés	Valorisation de l'eau ou énergétique (neutralisation ou incinération) - TRIADIS à Etampes (91)
DDQD spéciaux liquides	Valorisation de l'eau ou énergétique (neutralisation ou incinération) - TRIADIS à Etampes (91)
DDQD spéciaux solides	Valorisation matière (métallurgie) - TRIADIS à Etampes (91)
Aérosols	Valorisation énergétique ou matière (Incinération ou métallurgie) - TRIADIS à Etampes (91)
Combustibles	Valorisation énergétique (Incinération) - TRIADIS à Etampes (91)
Phytophytosanitaires	Valorisation énergétique (Incinération) - TRIADIS à Etampes (91)
Filtres à huile	Valorisation énergétique ou matière (Incinération ou métallurgie) - ASTRHUL à Lyre (49)
Bases	Valorisation énergétique ou matière (incinération ou régénération) - TRIADIS à Etampes (91)
Pneus	Broyage pour recyclage par ALIAPUR
D3E	<u>Gros Electroménager Hors Froid</u> : Environnement Recycling - Domerat (03) <u>Gros Electroménager Froid</u> : Terecoval 73130 La Chambre <u>Ecrans</u> : Environnement Recycling - Domerat (03) <u>Petits Appareils en Mélanges</u> : Environnement Recycling - Domerat (03)
Déchets d'équipements d'ameublement (DEA)	Recyclage Praxy - Gien (45)

4-4 - Les coûts d'exploitation de la déchèterie intercommunale

4-4-1 - Les prestations

Prestataires	Nom du lot	Descriptif du lot	Prix Unitaire TTC (à la tonne)	Montant total TTC
CTSP CENTRE SAS VEOLIA	Mise à disposition de bennes et transport DND	1 Benne 10 m ³ (gravats) - TVA 5.5 %	92.47 €	1 109.58 €
		8 Bennes 30 m ³ - TVA 5.5 %	1 167.53 €	14 010.31 €
		Transports déchets verts €/tonne - TVA 5.5 %	15.72 €	25 239.82 €
		Transport encombrants €/tonne - TVA 10 %	23.97 €	12 077.16 €
		Transport gravats €/tonne - TVA 5.5 %	12.81 €	11 651.92 €
		Transport ferraille €/tonne - TVA 5.5 %	32.98 €	6 306.40 €
		Transport Bois A - TVA 5.5 %	35.40 €	2 421.25 €
		Transport Bois B - TVA 5.5 %	37.72 €	11 627.99 €
		Transport cartons - TVA 5.5 %	88.40 €	14 561.08 €
TOTAL TTC				99 005.51 €
SETRAD SAS	Déchets verts	Traitement - TVA 5.5 %	19.90 €	31 963.00 €
SETRAD SAS	Encombrants	Traitement - TVA 10 %	98.68 €	51 151.34 €
		TGAP - TVA 10 %	74.18 €	38 455.12 €
		TOTAL TTC		89 606.46 €
CTSP CENTRE SAS VEOLIA	Bois A	Traitement - TVA 5.5 %	9.15 €	561.15 €
CENTRAIS RECYCLAGE	Bois B	Traitement - TVA 5.5 %	33.88 €	10 163.90 €
SETRAD SAS	Gravats	Traitement - TVA 5.5 %	7.98 €	7 129.76 €
RECYDIS	Transport et traitement des déchets dangereux issus de la déchèterie (y compris la TGAP) TVA 5.5 %	Contenants		840.81 €
		Emballages vides souillés	979.16 €	12 524.89 €
		Huiles alimentaires	0.00 €	0.00 €
		Pâteux / peinture	903.59 €	1 044.31 €
		Filtres à huile	335.14 €	135.69 €
		Aérosols	2 168.93 €	663.60 €
		Solvants	1 026.67 €	29.56 €
		Déchets dangereux en quantité dispersées produits non identifiés (DDQD PNI)	2 535.49 €	7 333.43 €
		Huiles de vidange	0.00 €	0.00 €
		Acides	1 575.51 €	74.03 €
		Comburants	0.00 €	0.00 €
		Phyto ménager	2 345.89 €	2 524.41 €
		Bases ménagers	1 564.00 €	22.50 €
		Radiographies	0.00 €	0.00 €
		Déchets mercuriels	11 337.65 €	184.67 €
TOTAL TTC				25 377.90 €

Total TTC	263 807.68 €
------------------	---------------------

4-4-2 - Fonctionnement interne de la déchèterie

Frais de personnel (3 gardiens 90% + 1 saisonnier 100%)	104 387.46 €
Location benne stockage des pneus	1 392.60 €
Prestation hors marché (traitement pneus hors filières)	425.39 €
Téléphone + internet	756.46 €
Assurances véhicules	2 577.34 €
Vêtements de travail + EPI	1 542.78 €
Tractopelle : Maintenance + réparations godet et packmat + remplacement flexible + clé spéciale béquille + GNR	21 523.13 €
Grue : remplacement carte électronique + réparations	2 967.78 €
Camion : visites techniques + vidange	287.80 €
Location chariot télescopique	1 440.00 €
Local déchèterie : installation climatisation + remplacement porte	7 702.78 €
Maintenance extincteurs	86.93 €
Electricité + éclairage public	2 219.41 €
Eau	133.51 €
Débroussailleuse : lames + réparation + carburant	455.60 €
Contrat destruction des nuisibles	1 792.80 €
Destruction nid de frelons	100.00 €
Analyse eaux résiduelles + pluviales + contrôles bruits	3 364.20 €
Nettoyage local déchèterie + location matériel et produits entretien	1 596.00 €
Redevances assainissement	24.00 €
Autre matériel (boulons + clés + ruban adhésif ultra résistant + axe avec poignée + mousse expansive + chevilles ...)	431.20 €
Licence TEAM VIEWER	473.76 €
TOTAL	155 680.93 €

**Total des dépenses de fonctionnement de la déchetterie intercommunale :
33.70 € par habitant***

* calculé sur 12449 habitants utilisateurs de la déchèterie intercommunale.

4-5 Déchèteries extérieures

Le tableau ci-dessous se compose des participations aux déchèteries extérieures à la Communauté de communes, utilisées par les habitants d'Ivoy-le-Pré, Méry-ès-Bois et Nançay.

Déchèterie	Communes utilisatrices	Nombre d'habitants	Coût à l'habitant	Coût total
Neuvy-sur-Barangeon CDC Vierzon Sologne Berry	Méry-ès-Bois et Nançay	1334	35.00 €	46 690.00 €
Henrichemont CDC Terres du Haut Berry	Ivoy le Pré	775	34.32 € + 572 € (commune)	27 170.00 €
TOTAL				73 860.00 €

**Dépenses totales déchetteries :
34.42 € par habitant**

4-6 Dépôts des professionnels déchèterie de Neuvy-sur-Barangeon et Vignoux-sur-Barangeon

La communauté de communes Vierzon Sologne Berry facture à la CDC Sauldre et Sologne les dépôts des professionnels en déchetterie de Neuvy-sur-Barangeon.

Commune du professionnel	Déchets non recyclables			Déchets recyclables			Déchets ménagers spéciaux	
	Mètre cube	PU	Montant	Mètre cube	PU	Montant		
Mery-es-Bois	0.80	55.00	44.00 €					
Nançay	1.90	55.00	104.50 €	3.30	50.00	165.00 €	3 L	240.00 €
Isa Groupe	0.50	55.00	27.50 €	2.50	50.00	125.00 €		
TOTAL	3.20		176.00 €	5.80		290.00 €	3 L	240.00 €

**Coût total des dépôts en déchèteries extérieures :
0.33 € par habitant**

4-7 Recettes de la déchèterie

Recettes	Montant 2024	Montant 2025
Eco-Système (soutiens D3E)	16 962.70 €	19 131.64 €
EcoDDS	1 414.00 €	-
EcoMaison (soutiens mobilier et bricolage jardin)	10 085.18 €	9 335.33 €
CENTRAIS Reprise de la ferraille	19 409.12 €	13 122.66 €
CTSP Centre Reprise des cartons	13 206.06 €	11 482.98 €
RECYDIS Reprise des batteries	1 577.08 €	2 803.44 €
Utilisation déchèterie habitants Concessault	6 110.40 €	5 040.00 €
Facturation des professionnels en déchèterie	5 112.50 €	5 430.00 €
TOTAL	73 877.04 €	66 346.05 €

**Total des recettes :
5.33 € par habitant***

**5.91 €/hab
en 2024**

* Calculé sur 12449 habitants

5 - Autres dépenses et recettes du budget ordures ménagères

5-1 Les autres dépenses du budget

Libellé	Montant en €
Acquisition colonnes de tri : 35 emballages + 18 verres + 5 colonnes 1 m3 emballages + 2 colonnes 1 m3 verre	100 377.78
250 Bacs OMR	9 131.04
400 000 sacs jaunes de pré-collecte	22 219.20
Service Prévention Déchets : acquisition d'un utilitaire + frais carte grise	17 387.76
Service Prévention Déchets : mobilier + téléphone + supports écrans	1 219.80
Service Environnement : mobilier bureau	1 457.93
Reversement soutiens CITEO 2023 pour la lutte contre les déchets abandonnés	23 259.20
Caractérisation des OMR	7 389.60
Charges de personnel (hors déchèterie)	98 995.58
Location d'un hangar et location du quai de transfert	7 296.31
Véhicule (carburant, entretien)	3 898.60
Communication (livrets+calendriers de collecte, interdiction sacs noirs PAV, déploiement biodéchets + collecte hors foyers + magnets prévention déchets + stickers biodéchets + stickers communication sacs jaunes + communication tri sur sacs à pains)	8 247.60
Admissions en non-valeurs + créances éteintes	8 957.43
Amortissements + reprise de subventions	375 061.52
Redevance incitative habitants Mérié collectés par Terres du Haut Berry	774.07
Charges financières (charges de prélèvements TIP, remboursement emprunts, ICNE)	55 845.99
Provisions	8 957.43
Autres frais (frais téléphonique, téléphone portable, adhésion à AMORCE, abonnement Le Moniteur, frais déplacement)	2 528.24
Electricité ancienne déchèterie (remboursée par SUEZ)	4 238.56
Redevance assainissement ancienne déchèterie	24.00
Autres dépenses (déficit d'investissement reporté + factures 2024)	117 275.01
TOTAL	874 637.75

**Total des autres dépenses :
61.01 € par habitant**

5-2 Les autres recettes du budget

Libellé	Montant en €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	1 810 895.00
Redevance spéciale	72 702.50
Reprise provision	8 957.43
Soutiens CITEO au titre de la collecte hors foyers	21 934.00
Soutiens CITEO solde 2024 + 2025 pour la lutte contre les déchets abandonnés (à reverser aux communes)	45 346.36
Produits exceptionnels (recouvrement sur créances admises en non-valeur)	519.53
Remboursement électricité ancienne déchèterie (SUEZ)	2 627.11
Amortissements (immobilisations et subventions)	375 061.52
FCTVA	39 410.61
TOTAL	2 377 454.06
Excédent reporté (fonctionnement) + affectation du résultat	763 326.05

**Total des autres recettes* :
165.85 € par habitant**

*hors excédent

6 - Synthèse de l'année 2025



14 335 habitants



147 kg/habitant



6 kg/habitant



74 kg/habitant



47 kg/habitant



24 kg/habitant



359 kg/habitant*

Poids total par habitant :
633 kg

Dépenses totales par habitant :
204.61 €

- 9.63 €
*hors excédent
reporté*

Recettes totales par habitant :
194.98 €

7 - Objectifs du Grenelle II de l'environnement

Evolution des tonnages CDC Sauldre et Sauldre :

	Omr (t)	Biodéchets	Tri (t)	Déchèterie (t)	Refus de tri (t)	TOTAL
2012	3 345		1 250	2 887	51	7 533
2013	3 287		1 174	3 222	88	7 771
2014	3 278		1 167	3 106	69	7 620
2015	3 208		1 101	2 924	55	7 288
2016	3 087		1 045	3 209	11	7 352
2017	3 096		1 100	3 564	100	7 860
2018	3 137		976	3 753	91	7 957
2019	3 022		1 203	3 594	78	7 897
2020	3 017		1 178	3 497	83	7 775
2021	3 135		1 350	4 064	124	8 673
2022	2 678		1 368	4 302	284	8 540
2023	2 458		1 500	4 241	309	8 508
2024	2 395	36	1 687	4 466	370	8 954
2025	2 114	81	1 730	4 465	350	8 740

Exemple de type de valorisation : - valorisation énergétique = incinération des ordures ménagères
 - Valorisation matière = compostage des déchets verts

Les objectifs du Grenelle II de l'environnement inscrits dans l'article 46 de la loi n° 2009-967 du 03/08/2009

1. Réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées dans les 5 ans
2. Orienter vers le recyclage 45 % des déchets ménagers et assimilés

Les réponses de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne

1. Entre 2020 et 2025, la production d'ordures ménagères et assimilées a diminué de 43 %
Objectif atteint.
2. Le taux de recyclage 2025 est 31% (2750 tonnes)
 Le taux de valorisation matière est de 30 % (2660 tonnes) en 2025
Objectif partiellement atteint (recyclage + valorisation matière = 61%).
On constate une stagnation des performances en 2025.